

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Lundi 13 novembre 2017 à 20 heures 00

L'An deux mille dix-sept, le treize novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Etaient présents : Mme LANCO – M. LEFEVRE - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS – M. FAUQUEMBERGUE – Mme PATTE – M. MOUFLIER – Mme BOURGIS – M. GARY - Mme BOUCHER – Mme VIOLIER - M. BRUNEL - M. PETITNIOT – M. LOBBE - Mme CORDIER.

Absents : M. VAN ISACKER – Mme DERUERE.

Représenté : M. VAN ISACKER par pouvoir à Mme BOURGIS.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Emeline CORDIER a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 06 septembre 2017

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Néanmoins, M. BRUNEL revient sur les changements d'horaires d'ouverture du Bureau de Poste (fermeture les mercredis et vendredis après-midi) à compter du 2 janvier 2018, déplore une nouvelle fois la disparition des services publics en zone rurale (fermeture de la Trésorerie de SAINT-SIMON au 1^{er} janvier prochain), et souhaite ardemment que les élus républicains (droite et gauche confondus) s'associent pour mettre en œuvre une véritable politique de maintien des services publics, en adéquation avec les discours prononcés dans le cadre de la ruralité.

3. Etude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire communal

M. LEFEVRE Régis ayant des intérêts personnels sur la zone du projet est invité à quitter l'Assemblée.

Le 6 septembre dernier, la Société J.P Energie Environnement est venue présenter à l'assemblée communale le projet éolien que cette société souhaite développer sur le territoire communal, étant précisé que le site retenu se trouve le long de la R.D 937 en sortie d'agglomération de FLAVY-LE-MARTEL en direction de FRIERES-FAILLOUËL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant les avantages et les inconvénients de ce projet,

Décide par 16 voix pour et 1 abstention d'émettre un avis favorable à l'implantation d'un parc éolien sur le site proposé et d'autoriser la Société JP Energie Environnement à réaliser les études de faisabilité technique et environnementale, étant souligné que les études, le montage du projet et les demandes administratives n'entraîneront aucun engagement financier pour la commune.

4. Organisation du spectacle de Noël de l'école primaire – Versement d'une subvention à l'Association « A Nos Loulous »

L'Association « A Nos Loulous » ayant accepté d'assurer la prise en charge matérielle et financière du spectacle de Noël du jeudi 21 décembre 2017 prévu pour les élèves de l'école primaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention complémentaire de 900 € à l'Association « A Nos Loulous » au titre de l'exercice 2017 correspondant au coût du spectacle.

5. Rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON et de la Communauté d'Agglomération de SAINT-QUENTIN

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON et de la Communauté d'Agglomération de SAINT-QUENTIN, décide par 11 voix pour et 7 abstentions d'approuver ledit rapport.

6. Convention relative aux transports péri-scolaires

Le Conseil Municipal décide le renouvellement de la convention à intervenir avec la Région Hauts de France (au lieu du Département, précédemment) pour l'utilisation du circuit de transport scolaire permettant d'acheminer les élèves de l'école Joseph PARADIS jusqu'à l'Ecole du Centre afin de se rendre à la restauration scolaire le midi et au service de garderie en fin d'après-midi.

Les dispositions de cette nouvelle convention sont applicables rétroactivement à compter du 4 septembre 2017 pour une durée d'un an, reconductible pour une durée d'un an, impliquant notamment le versement par la commune d'une redevance annuelle forfaitaire fixée à 512,46 € pour l'année scolaire 2017/2018.

7. Fêtes et Cérémonies : dépenses prévisibles à engager sur les articles 6232 et 6257 du budget 2018

Une délibération est adoptée concernant l'établissement de la liste des différentes manifestations ou cérémonies susceptibles de générer des dépenses à imputer aux articles 6232 « Fêtes et Cérémonies » et 6257 « Réceptions » du budget 2018.

8. Adhésion au dispositif Aisne Partenariat Voirie 2018/2025

Le Conseil Municipal,

Vu le nouveau règlement Aisne Partenariat Voirie 2018-2025 adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion du 25 septembre 2017 en remplacement du Fonds Départemental de solidarité,

Considérant que les communes pourront bénéficier d'une subvention APV du Département sur leurs travaux de voirie dans la seule mesure où elles s'engageront formellement à adhérer à ce dispositif et à verser leur cotisation ;

Décide d'adhérer à Aisne Partenariat Voirie pour la période 2018-2025 et s'engage à acquitter la cotisation calculée selon les règles édictées par ledit règlement, fixée à 5 541,63 € pour l'exercice 2018.

Informations diverses

*** Carnet blanc**

Félicitations à M. GREHAN Yohan et Mme LECOMTE Stéphanie, 40 rue du Détroit Bleu qui nous ont fait part de l'arrivée dans leur foyer de la petite Pauline née le 31 juillet 2017.

* Représentation de la commune au Comité National d'Action Sociale

Mme Andrée TATIN, déléguée de la commune dans le Collège Élus vient d'être élue Présidente du Conseil Régional d'Orientation de cette structure pour la Région Nord-Est.

Questions d'initiative

Questions écrites des élus de la « Liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY »

1) Scolaire

En raison des travaux en cours, la garderie se déroule dans la classe de M. LENGLET. Est-il prévu que ce lieu soit maintenu à la fin des travaux, au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire ?

Réponse de Mme le Maire

Ces dispositions avaient été prises en raison des travaux d'extension de la Salle Polyvalente du rez-de-chaussée où se tenait habituellement le service de garderie.

L'expérience s'étant révélée concluante, la garderie sera maintenue dans la classe inoccupée de l'École du Centre au moins jusqu'au terme de l'année scolaire en cours.

2) Circulation

Nous avons été alertés par les riverains de la Rue André BRÛLÉ des nuisances sonores dues au passage des poids-lourds aux endroits où la chaussée est encore fortement déformée. Peut-on envisager une action commune du Conseil Municipal afin que des travaux importants et adaptés à la situation soient réalisés pour renforcer la structure très endommagée ?

Réponse de Mme le Maire

Le chargé de secteur de la Direction de la Voirie Départementale a été alerté à de nombreuses reprises sur ces problèmes récurrents, accentués en période de campagne betteravière.

Il est proposé une réunion avec les différents intervenants (Voirie Départementale – Conseil Municipal – Riverains – Générale Sucrière -Gendarmerie – Gestionnaire des réseaux, etc.) en vue d'étudier les différentes possibilités (installation de feux tricolores – radar automatique) d'une part pour réduire la vitesse des véhicules empruntant la rue André BRULE, d'autre part pour une réfection durable de la chaussée.

- **Mme GROGNET Marie-Thérèse** : - Signale que l'éclairage est insuffisant à la sortie de l'église (risques de chute) ;
- Fait part de la demande d'un administré qui s'interroge sur les conditions de réalisation des travaux de busage de fossé Rue de LA FERRE (busage partiel) → M. LEFEVRE, Adjoint délégué à la voirie, souhaite connaître l'identité de cette personne afin de pouvoir lui répondre directement ;
- Indique que le repas des Anciens de la commune aura lieu le mardi 20 mars 2018 ;
- **Mme PATTE Marie-Claude** : Signale l'affaissement d'un avaloir destiné à recueillir les eaux pluviales au niveau du n°2 Rue du Détroit Bleu et d'importants « nids de poule » sur cette même voie entre le panneau de sortie d'agglomération et le Chemin Rural dit « du Coquerel » ;
- **M. DUBOIS Claude** : Souhaite obtenir des renseignements sur le planning de réalisation de 17 logements à construire par l'OPAL de l'Aisne Rue Maurice MOREAU.

Réponse de Mme le Maire

Une réunion est prévue le 7 décembre prochain dans les bureaux de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois avec les différents intervenants concernés par l'exécution de cette opération.

- **M. BRUNEL Gérard** : - La presse régionale ayant fait état d'actes de malveillance répétés au cimetière communal au cours de ces dernières semaines, demande si le ou les auteurs de ces actes ont été identifiés.

Réponse de Mme le Maire

Les services de Gendarmerie ont procédé à l'interpellation de 3 individus dans le cadre d'une tentative de cambriolage sur le territoire communal au cours du week-end des 11 et 12 novembre derniers ;

- **Mme CORDIER Émeline** : - Indique que l'Association « A Nos Loulous » organise plusieurs manifestations à la Salle Polyvalente :
 - Concours de belote le Samedi 18 novembre après-midi ;
 - Bourse aux jouets le Dimanche 19 novembre ;
 - Loto le Dimanche 10 décembre.
- **M. PETITNIOT Joël** : - Signale que 2 points lumineux sont hors d'usage Rue Gaston MILLET .
 - Sollicite l'intervention des services techniques au stade municipal dans le local « Vestiaires Visiteurs » (problème de douche entartrée) ;
- **M. GARY Franck** : - Indique que dans le cadre de l'édition 2017 du TELETHON, une action sera organisée par l'Association d'Animation communale le 9 décembre prochain ;
- **M. MOUFLIER Alain** : - Demande que des dispositions soient prises pour permettre l'évacuation d'une importante mare d'eau sur la chaussée Rue CHURCHILL (côté cimetière), problème récurrent lors de chaque épisode de précipitations soutenues ;
 - Sollicite en qualité de Président de l'U.N.C, un nettoyage complet (démoussage et mise en peinture) du Monument aux Morts pour la célébration du centenaire de l'Armistice 1918 ;
 - adresse ses remerciements aux personnes qui se sont associées à la célébration de la commémoration de l'Armistice le 11 novembre dernier malgré un temps exécrable ;
 - Indique que la Commune de FLAVY-LE-MARTEL recevra prochainement la Médaille de bronze décernée par le Souvenir Français .

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 23 novembre 2017

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Émeline CORDIER

Danielle LANCO